

Procès Verbal du Conseil de l'UFR Sciences humaines du 5 Juin 2014

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes Chahraoui, Dion, Esposito (procuration à Mme Lefebvre), Lefebvre, MM. Baudouin, Boquet (procuration Mme Dion), Brochard, Durney, Lalitte, Popovitch, Salvadori, Schepens, Stein, Thibaut.

Etudiants : Melles Arnal (procuration à Melle Brouillon), Blondel, Brouillon, MM. Bouchot, Colas des Francs, Garnier, Lacroix, Legros, Query (procuration à Melle Blondel).

Personnels IATSS : Mmes Clair, Paulus, M. Fallet (procuration Mme Paulus).

Personnalités extérieures : Mmes Bonnamour, Bour, Lochot, M, Waszak.

Membres excusés : Mmes, Avenard, Riou, Trouwborst, Vinter, MM. Biard, Hervieu, Lemoine, Roland, Ronat, Tillier,

Invités : Mme Guidou, M. El Hanbali.

Secrétaire de séance : M. Florent Schepens

Le quorum étant atteint, le Doyen Philippe Salvadori ouvre la séance à 17h40, salle du conseil lettres.

Le Doyen Salvadori signale la présence d'invités venus présenter le DU « discrimination », présente l'ordre du jour et en propose une modification : la présentation du DU, initialement point 5, prendra place en point 2 pour libérer au plus vite les invités du conseil.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR en date du 6 mai 2014

Mme Bonnamour souhaite modifier l'emploi du terme «SEM» par celui de EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturel).

M. Colas des Francs souhaite apporter les modifications ci-dessous :

Calendrier universitaire :

M. Colas des Francs apprécie le fait qu'il soit donné la possibilité aux départements de commencer les CM dès le début de l'année, bien qu'étant favorable à une

semaine de rentrée banalisée, du fait que, cette année, la pratique ne correspondait pas au calendrier voté, ce qui remet en cause le statut des élus.

Master Géographie TMEC – M2 -suppression de la seconde session d'examen, ajouter : « Le Doyen explique que si cette demande est approuvée, il est probable que le CEVU la rejette par la suite.

M. Colas des Francs ne comprend pas la motivation du département qui justifie cette suppression par le manque de sérieux d'un étudiant l'ayant sollicitée. Il ne faut pas que le comportement d'un seul étudiant pénalise toutes les futures générations.

M. Stein demande si la session de rattrapage est obligatoire en master, le référentiel des études étant flou à ce sujet.

Le doyen répond que ce n'est pas une obligation, mais que c'est une seconde chance qu'il est de coutume d'accorder ».

Questions diverses :

Au lieu de « et surtout ils nous disent » lire : « ils disent ».

Après le 2^{ème} paragraphe, ajouter « M. Colas des Francs informe que Vincent Bouchot, élu étudiant de notre conseil, a été nommé Chargé de Mission aux pratiques culturelles de l'université. C'est un poste qui est régulièrement attribué aux étudiants de notre UFR. Par ailleurs il regrette que les élus n'aient accès aux documents étudiés en conseil que lors de la séance et souhaiterait qu'ils soient donnés en amont ».

Le conseil vote à l'unanimité la nouvelle mouture du PV sous réserve des modifications ci-dessus évoquées.

2. Présentation du DU « Discrimination »

Le DU « discrimination » est en partie porté par des instances extérieures à l'UFR SHS mais prendra place parmi les formations proposées par l'UFR.

M. Bruno, CIMEOS, fait une présentation de la genèse du DU. Il a été repéré des besoins de formation professionnelle en terme de prévention de la discrimination. Il s'agirait d'aborder dans cette formation des questions liées à la discrimination, d'une information générale notamment en terme de droit, d'approfondir les connaissances autour des politiques de la ville, etc. Ces besoins, nous pouvons y répondre en nous appuyant sur des ressources locales : des expérimentations liées à la ville de Dijon caractérisées par la création de l'AMACOD et des laboratoires de l'uB travaillant sur la discrimination.

Les laboratoires engagés sont : CIMEOS, CREDESPO, CGC, SPMS, IREDU et URS3516. D'autres candidatures de laboratoires sont toujours possibles.

Ces laboratoires permettront une approche pluridisciplinaire de la discrimination.

Dans le paysage français des formations autour de la discrimination, on repère cinq ou six formations, toutes axées autour du management. La particularité / spécificité

de la proposition dijonnaise est qu'elle sera axée sur les SHS et pourra s'appuyer sur une expérience territoriale de plus d'une dizaine d'années autour de la prévention des discriminations.

Mme Chahraoui signale que le laboratoire de psychopathologie peut s'investir dans le DU. Il travaille autour des difficultés de compréhension en lien avec l'interculturalité.

M Bruno dit que le DU reste ouvert. Il souligne cependant que le DU ne propose pas beaucoup d'heures. Dès lors, il souhaite établir des passerelles avec des séminaires et des colloques ayant lieu à l'uB pour compléter la formation.

Le Doyen rappelle que Mme Lacassagne, qui n'a pu être présente au conseil, porte aussi le DU.

Mme Clerc, Service Commun de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) présente le contenu de la formation. Celle-ci se compose de 4 modules, représentant en tout 140 heures réparties en 4 semaines complètes de formation.

- 1/ Appuis juridiques

- 2/ Sujet émergent. Ce module est adapté chaque année en fonction de l'actualité des discriminations. Pour la première année, la thématique portera sur le genre. Pour les années suivantes, on pense aborder l'homophobie, puis les discriminations envers les seniors.

- 3/ Prise en compte globale des discriminations

- 4/ Connaissances des partenaires ville / région.

Ce DU s'adressant aussi à des bénévoles, son niveau sera celui de licence pour ne pas demander des pré-requis trop élevés lors de l'inscription.

Les frais d'inscription s'élèveront à 2200 €. A partir de 12 inscrits, le DU est viable.

Mme Clerc précise que ce DU a été créé suite à une demande de la mairie de Dijon. Celle-ci devant affronter des problématiques internes liées à la discrimination. De plus, la mairie de Dijon est sollicitée par d'autres communes souhaitant bénéficier de ce travail.

Mme Médge, adjoint AMACOD, précise que 80% des gens qui se disent victimes de discrimination le sont par rapport à des questions d'emploi ou de logement. Les personnes qui sont en lien avec les personnes discriminées ont besoin de se former pour les aider à se défendre.

Le Doyen a bien entendu que ce DU s'adresse aux personnels de la fonction publique territoriale et à ceux du monde associatif. Quid du monde de l'entreprise ?

M. Bruno répond que la vocation du DU est de répondre aux besoins et donc que si une entreprise veut venir se former il n'y aura pas d'opposition.

Mme Clerc précise que la première promotion du DU étant d'ores et déjà remplie par des personnels de la ville de Dijon, la prospection d'autres publics n'a pas encore été entreprise. Elle souligne qu'un partenariat avec une école de commerce est en discussion actuellement.

M. El Hanbali rappelle que les DU doivent s'autofinancer et émet des craintes sur le montage financier du DU « discrimination ». Le plan est monté sur l'hypothèse de 15 inscrits ; s'il n'y en a que 12, il n'y aura pas d'excédents financiers.

Mme Clerc précise que la formation est en équilibre financier à 12. Les coûts de fonctionnement ont aussi été gonflés car le matériel acquis lors de l'ouverture pourra resservir pour les années suivantes.

M. El Hanbali pose la question de la ventilation des excédents.

Mme Clerc confirme qu'ils seront redonnés à l'UFR.

M Bruno souligne que les années où on comptera moins de 12 inscrits, la formation n'ouvrira pas. Il n'y a donc aucun risque de perte financière pour l'UFR.

Il est demandé un vote pour formaliser l'accord d'ouverture du DU. L'ouverture est approuvée à l'unanimité.

3. Bilan des examens, session de mai

Le Doyen présente le document préparé par Mme Paulus. Celui-ci ne signale aucun incident grave durant la session de mai.

Le Doyen s'en réjouit mais s'en étonne : des bruits insistants de tricherie étaient remontés jusqu'à lui. Ne s'agissait-il là que de rumeurs ? Dans le cas contraire, les fraudes constatées doivent être portées à la connaissance du Conseil pour que l'on puisse les faire cesser.

Le bilan sur les résultats sera fait à la rentrée prochaine.

Mme Brouillon signale qu'un décret précise qu'il faut 14 jours entre l'annonce des résultats et la tenue des rattrapages. Ce référentiel n'est pas, au moins en psychologie, respecté.

Le Doyen souligne que, si on peut là être face à des impondérables qui ne doivent pas se reproduire, le plus souvent, il s'agit de rattrapages d'UE d'ouverture dépendantes d'autres UFR. Dans ces dernières, les jurys ont pu se tenir avant les jurys des composantes de l'UFR SH. Il y a donc bien 14 jours entre le jury tenu dans l'UFR de rattachement de l'UE et l'examen.

M. El Hanbali informe que l'UE d'ouverture incriminée dépend de l'UFR Lettres dont le jury s'est tenu mercredi 28 mai. On est ici dans le cadre légal.

Mme Brouillon signale que ce n'est pas le cas pour toutes les UE à rattraper.

M. Thibaut rappelle que les psychologues n'ont pas eu accès aux salles modulables pour leurs examens. Etant donné le nombre important d'étudiants, les conditions de surveillance n'ont pas été optimales : les étudiants ont composé côte-à-côte.

Le Doyen confirme que l'UFR a demandé une priorité sur ces salles, mais que la concurrence est forte.

M. El Hanbali souligne la position hégémonique des UFR de santé vis-à-vis de ces salles qu'elles considèrent comme étant leur propriété. Certaines UFR ne veulent pas déplacer leurs cours, même si les effectifs sont faibles, pour qu'on organise nos examens. Tout se joue dans le rapport de force.

Pour faire face aux demandes de grandes salles lors des examens, il est question de transformer un gymnase en salle d'examen l'an prochain.

M. Colas des Francs confirme que les étudiants des UFR de santé se pensent propriétaires des salles modulables.

4. Compte-rendu du DOM du 28 mai

Le Doyen nous rappelle qu'initialement il était question que le poste de PR laissé vacant par le départ à la retraite d'André Larceneux en géographie soit, aux vues des risques de fermeture, dégradé en poste de MCF. Finalement le Doyen s'est rallié aux arguments du PR Thevenin pour demander le maintien du poste de PR. Le Doyen exprime des doutes quant à l'efficacité de cette seule convergence de point de vue pour maintenir le poste.

Il est demandé que le poste libéré par le PR Raichvarg soit mis à disposition du département de psychologie.

Il est demandé que le poste libéré lors du départ en retraite du PR Dion soit mis à disposition du département d'histoire. Celui-ci mettra alors à disposition du département de sociologie un poste de MCF.

Le département d'histoire compte permettre la promotion d'un MCF HDR du département au rang de PR.

Le département de sociologie souhaite flécher le poste de MCF sur un profil de socio-démographie.

Mme Dion rappelle que le troisième poste de PR, occupé par Mme Gaimard, du département de sociologie, a été obtenu pour permettre un tuilage. En effet, la Région Bourgogne, ses départements et institutions sont très demandeurs d'analyses démographiques. Il fallait alors initier le nouveau PR de la teneur de ces demandes.

En revanche, si les demandes sont importantes, il n'y en a pas assez pour deux PR. Le tuilage étant initié, le département de sociologie n'a plus besoin de ce troisième poste de PR. C'est pourquoi il demande un poste de MCF sociologie-démographie visant à renforcer la démographie, spécificité dijonnaise par rapport à Besançon, à partir d'une vue sociologique.

M. El Hanbali fait un point sur les demandes BIATSS. On compte deux départs en retraite cette année. Ceux-ci libèrent un poste de secrétariat au département de géographie et un poste d'ingénieur d'études au CGC. On demande le renouvellement de ces postes l'an prochain.

Il est signalé un autre départ en retraite prévue pour l'année prochaine d'un IGE au laboratoire ARTÉHIS. Là aussi un poste d'ingénieur d'études sera vacant.

Le Doyen souligne que les demandes de l'UFR ont été dans l'ensemble bien reçues par la présidence de l'uB. On remarque qu'elles sont pour le moins raisonnables, notamment en ne demandant aucune création de poste. La seule incertitude réside dans le maintien du poste de PR au département de géographie.

M. El Hanbali nous informe sur l'état des comptes de l'UFR et sa dotation en heures complémentaires. L'augmentation du nombre d'étudiants en psychologie a obligé à

constituer des groupes supplémentaires dans les enseignements, ce qui a, mécaniquement, augmenté les charges.

La demande d'une augmentation de la dotation de l'UFR SH a été présentée à hauteur de 630 000€ (370 000€ il y a deux ans).

Le Doyen souligne que c'est sur cette nouvelle base que seront calculés les budgets à venir, ce qui n'est pas négligeable, alors que l'on va nous demander des réductions budgétaires importantes dans les années à venir.

La négociation de ce nouveau budget s'est appuyée sur des preuves de bonne volonté de notre UFR (notamment les non demandes de création de poste).

5. Le Budget rectificatif (BR)

Les budgets rectificatifs et les changements de masse sont présentés.

Le BR est voté à l'unanimité moins deux voix ne prenant pas part au vote.

6. Ouverture du Master Musicologie / information sur le Master MEEF

L'ouverture du master musicologie a reçu son approbation ministérielle.

M. Lalitte présente le master après avoir souligné que si la musicologie avait bien un parcours en Master, elle a aujourd'hui une mention. Ceci apporte plus de visibilité à la formation et, on peut l'espérer, plus d'étudiants. Cette formation sera en pointe de la musicologie car en phase avec les nouvelles orientations. Il s'agira de s'intéresser à l'histoire de la musique mais aussi au processus créateur. Dans ce cadre, des apports de disciplines telles que l'anthropologie, la sociologie, la psychologie sont attendus. Le Master aura deux parcours, un recherche et un professionnel.

A la rentrée prochaine, seul le M1 ouvre. Les deux parcours – recherche et professionnel – se composent de 5 UE dont 3 sont communes entre les 2 parcours.

UE 1. Processus créateur

UE 2. Analyse et esthétique

UE 3. Initiation à la psychologie cognitive

UE 4. Langue ou séminaires

UE 5. TER

M. Stein souhaite être informé sur le flux d'étudiants attendu.

M. Lalitte table sur 10 à 15 étudiants en M1 pour la première ouverture. Puis il espère une augmentation progressive de l'effectif pour atteindre 20 à 25 étudiants, notamment grâce aux musiciens titulaires d'un DNSPM.

Le Doyen demande à M Stein de faire le point sur le Master MEEF.

M. Stein dit que nous sommes à la jonction entre deux générations de Master MEEF. La première s'achève et la seconde débute cette année. Cette seconde génération est portée par l'UFR SH et l'ESPE. La collaboration entre les deux reste difficile. On ne sait pas qui fait quoi, où doivent s'inscrire les étudiants... Surtout, on ne sait pas qui paie quoi ?

Le Doyen souligne la nécessité de clarification : tout se passe dans un rapport de force et selon la bonne volonté des uns et des autres.

M. Stein poursuit avec un autre problème : celui des étudiants validant le M1 mais échouant au concours. Le parcours prévu était : M1, validation du CAPES puis inscription en M2.

Ceux qui ratent le concours, mais valident le M1, peuvent maintenant s'inscrire en M2 durant laquelle ils devront préparer leur concours.

Le problème est que la maquette du M2 est très lourde car elle est prévue pour ceux qui ont leur concours et partent en stage. Les autres vont avoir les mêmes cours, avec l'écriture d'un mémoire, et les jours de stage ne seront pas libérés pour préparer le concours. En conclusion, on a le droit d'aller en M2 sans le concours mais on a peu de chance de réussir.

On va avoir un volant d'étudiants avec un Master MEEF mais sans concours. On ne sait pas ce que l'on va faire avec ces étudiants.

M. Colas des Francs évoque la possibilité d'un faux redoublement abordé en CEVU.

Le Doyen poursuit en informant de la fermeture du Master mention sociologie spécialité AGEPOS. Ce master, inclus dans le PRES, était porté par Besançon. Suite à un referendum des enseignants des départements de sociologie de Dijon et Besançon, l'UFC a signifié la fermeture du master.

M. Garnier fait part de l'inquiétude des étudiants de sociologie face à la fermeture du Master AGEPOS et à celle, supposée, du Master Criminologie : l'offre de formation se réduit singulièrement.

Mme Dion rassure les étudiants en précisant que, dans le prochain contrat, un Master recherche devrait venir compléter la formation au côté des Master SMRU et Vieillesse et Société.

7. Classement final des demandes d'ATER

Le Doyen rappelle que ce classement est absurde car chaque poste d'ATER répond à une même nécessité. Il s'agit là des demandes de supports ATER structurels visant à compenser la vacance de certains postes.

1. Musicologie
2. Sociologie
3. Géographie
4. Psychologie clinique
5. Psychologie cognitive

6. Psychologie clinique (et non cognitive comme indiqué sur le document de travail fourni au Conseil).

Mme Chahraoui se dit gênée par le classement. Le Doyen lui répond que ce qui a présidé à son établissement est le nombre d'enseignants de chaque département et donc l'impact relatif à chaque vacance de poste.

Mme Lefebvre demande quand les départements recevront les accords pour débiter la campagne de recrutement. A la réponse – début Juillet – elle souligne que ce délai tardif pose des soucis pour recruter des ATER. Les campagnes de recrutement ayant déjà commencées dans certaines universités, les meilleurs ATER risquent d'être déjà pris.

Le classement des demandes d'ATER est voté à l'unanimité.

8. Restrictions budgétaires

Le Doyen fait part au Conseil des restrictions budgétaires imposées par le Ministère aux universités. L'université française n'est plus sanctuarisée et on lui demande de participer aux efforts d'économie.

La dotation globale de notre université va baisser de 2% par an, chaque année, pendant 3 ans. Les 2% étant calculés sur la dotation initiale, cela fait une baisse de 6% du budget en 3 ans. Ceci correspond environ à 750 000€ d'économie à réaliser pour l'uB chaque année.

On ne sait pas encore quel sera l'impact pour les UFR, mais il s'agit d'une descente progressive à laquelle on ne peut s'opposer.

S'agira-t-il d'économiser dans les frais de fonctionnement ou dans les heures complémentaires ? le Président de l'uB n'a pas encore arbitré cette décision.

Pour l'instant, 350 000€ seront économisés sur les services centraux, le reste sera à la charge des UFR.

En conséquence l'uB demande aux UFR des pistes pour faire des économies. En estimant que l'UFR doit réaliser 2% d'économie en prenant comme base le budget précédent des heures complémentaires de 450 000€, il faudrait supprimer environ 250h complémentaires.

Il y a quelques ficelles à tirer et principes à sauvegarder.

On peut modifier / supprimer quelques conventions qui ne fonctionnent pas bien, ce qui est le cas de certaines licences professionnelles.

Une fois cela fait, il ne reste que la formation initiale et c'est là que les principes doivent être affirmés : le Doyen a donc dit au Président de l'U qu'il n'y avait rien de superflu en formation initiale à l'UFR SH. Il ne resterait que les possibilités suivantes :

- ne pas dédoubler les groupes de TD,
- ne pas dédoubler certains cours magistraux,

- Payer comme TD les CM accueillants moins de 10 étudiants,
- réduire l'offre de formation.

Le Doyen souhaite préserver le plus longtemps possible la qualité de notre encadrement et refuse de toucher à la formation initiale.

Dès lors, il propose au Conseil la suppression d'une UE d'ouverture proposée en L1 et L2. Cette UE réclame 192h/CM/2 ans. Si on supprime cette UE, on couvre les économies demandées et on gagne un an.

Le département de psychologie a voté une mise en place d'une capacité d'accueil de 500 étudiants.

La géographie et la musicologie sont de trop petits départements pour que leurs sacrifices soient intéressants pour l'UFR.

La sociologie a très peu de groupes de TD.

Mme Dion demande si, dans le cadre de ces économies, on doit toujours augmenter le nombre d'heures que proposent nos maquettes et chercher à passer à 1500h pour la licence.

Le Doyen confirme que nous devons toujours passer à 1500 h, mais que la difficulté n'est pas tellement d'augmenter que de faire accepter à ceux qui donnent 1600 / 1700 h de passer à 1500.

Mme Lefebvre se dit peinée de l'annonce de la fermeture de cette UE d'ouverture et puisque le département d'histoire accepte d'assumer pour l'ensemble de l'UFR, il compte bien ne pas avoir d'autres sacrifices à faire l'an prochain.

M Brochard souligne que ce n'est que le premier sacrifice qu'on aura à faire.

Le Doyen attend les notifications de régression et propose que le Conseil fasse entendre son désaccord. La population estudiantine augmente, comment pouvons-nous organiser la régression ?

M Durney remarque que ces économies viennent tailler dans la philosophie de l'université : fermer les UE d'ouverture, c'est sacrifier la pluridisciplinarité. Si on réussit à réguler les deux premiers % de baisse, quid des 4 autres ? Où sont les efforts possibles et ne faudrait-il pas les anticiper ? Il est rejoint sur ce dernier point par Mme Chahraoui qui souligne que les efforts pourraient être anticipés l'an prochain au moment de la construction des nouvelles maquettes d'enseignement dans le cadre du prochain contrat de plan.

Le Doyen pense qu'on peut en trouver une partie dans la recherche de « bonnes pratiques ». On peut être plus efficace dans les formations. Cependant, il faut attendre les arbitrages de la présidence, entre économie de fonctionnement et économie d'heures complémentaires, avant d'aller plus loin.

Pour autant, on ne nous demande « que » 13 à 15 000€ d'économie. Ce n'est pas phénoménal et les sources d'économies vont porter sur les dépenses et non sur les remplacements des postes lors de départs.

M. El Hanbali souligne que la plus grosse dépense de l'uB concerne la masse salariale. Donc l'uB va surement faire des économies sur les heures complémentaires, mais aussi sur les campagnes de postes. Il souligne aussi que la

qualité des intervenants est importante en terme de coût. Un vacataire titulaire de la fonction publique «coûte» 15€/h de moins qu'un vacataire du secteur privé.

Me Chahraoui souligne que de nombreux efforts ont déjà été réalisés ces dernières années, en particulier en psychologie, avec la diminution du nombre d'heures CM dans certains cours de licence et avec le remplacement des CM par des heures TD dans les masters de psychologie. Au-delà, les économies risqueraient d'appauvrir nos formations.

M. Thibaut craint que les économies demandées ne mettent en compétition les différentes composantes de l'UFR.

Le Doyen souhaite que chaque département réfléchisse aux économies qu'il pourrait faire.

Mme Dion pense qu'il faudrait aider les bacheliers dans le choix de leur orientation. Beaucoup d'entre eux errent d'une première année à l'autre et ne se retrouvent visiblement pas dans les formations que nous proposons. Plutôt que de supprimer des formations, pourquoi ne pas éviter d'accueillir des étudiants mal orientés qui gonflent nos groupes de TD, nous obligent à les dédoubler (et donc à faire des économies en supprimant des formations).

Mme Esposito souhaite mentionner les mesures adoptées, dès la rentrée 2013-2014, et maintenues pour la rentrée 2014-2015, par le Département d'Histoire de l'art et archéologie. Son équipe a aussi participé à ces nouveaux dispositifs d'économie avec une décision lourde mais commune, établie à la suite d'un Conseil du département restreint au printemps 2013. Ils ont ainsi mutualisé avec le Master HAMA les enseignements en L3 d'archéologie du bâti, et nous n'avons pas ouvert, toujours en L3, plusieurs enseignements optionnels. Elle aimerait qu'on n'oublie pas de mentionner cela, d'autant plus que son département a mis en place des mesures de manière précoce, avant d'autres départements.

9. Demandes de subvention :

Un premier vote est demandé pour valider les dépenses déjà réalisées par les laboratoires. Le conseil vote à l'unanimité.

Trois demandes de subvention :

1. Département d'histoire : 500€ pour le colloque « *la neutralité de l'Empire en question. Enjeux politiques et sociaux du « vivre ensemble », de Philippe l'Arabe à Valentinien* ».
2. Département d'histoire : 500€ pour le colloque « *Normes et gouvernement de soi* ».
3. Département de musicologie : 500€ pour le colloque « *Rock Progressif* ».

Les subventions demandées ayant déjà été examinées par le bureau, il est demandé un vote simultané pour les trois demandes. Le conseil vote à l'unanimité et approuve les demandes de subvention.

10. Questions Diverses

En l'absence de questions diverses et variées, le Doyen clôt la séance à 20h00.

Le Secrétaire de séance,

Florent Schepens

Le Directeur de l'UFR,



Philippe Salvadori